

DELIBERATION CR020-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 23 mai 2022 ;

Objet de la délibération : Allocations Région 2022

La Commission de la Recherche réunie le 31 mai 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les demandes d'allocations Région 2022 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Christian ROBLÉDO
Président
de l'Université d'Angers
Signé le 09 juin 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 10 juin 2022

ALLOCATIONS REGION 2022

Demandes allocations doctorales co-financées Région

Dispositif Tandem

Pôle de recherche	Unité / Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Demande	Cofinancement	Classement
LL-SHS	CJB 2/2	1/1	DSP	Martine LONG	UA/Région Tandem	Demandé	1

Dispositif SHS

Pôle de recherche	Unité / Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Demande	Cofinancement	Classement
LL-SHS	ESO	2/4	STT	Chadia ARAB	UA/Région SHS	Demandé	1
LL-SHS	Granem 1/3	3/4	EDGE	Sandra CAMUS	UA/Région SHS	Demandé	2
LL-SHS	CJB 1/2	1/4	DSP	Jean FOUGEROUSE	UA/Région SHS	Demandé	3

POUR VOTE

